

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 041_2026

Séance du lundi 29 juin 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le lundi vingt-neuf juin à dix-neuf heures et trente minutes ;

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la salle René Cassin, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, à la suite de la convocation du 24 juin 2026 dont un exemplaire a été affiché en Mairie et sur le site internet.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; Mr Philippe BLERVAQUE, Mme Virginie VASSEUR, Mr Eddy ROLIN, Mme Yaëlle DEPUTDT, Maire-adjoints ; Jacqueline CAVELIER ; Fabrice BARROO ; Franky SALON ; Sandrine BILLIAU ; Guillaume DOUBLET ; Claire FAES ; Alexis QUIRET ; Clément WALBROU ; Conseillers municipaux

Étaient absents excusés : Mme Catherine GOEDGEBUER donnant procuration à Mme Sandrine BILLIAU, Mme Kelly CORNARD donnant procuration à Mme Yaëlle DEPUYDT

Secrétaire de séance : Mr Guillaume DOUBLET

a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Fin de séance : 20h27

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET PORTE PAR VNF DE PLAN DE GESTION PLURIANNUEL DES OPERATIONS DE DRAGAGE DE LA LYS

VU

Les articles L.214-1 et suivants (« loi sur l'eau ») et L.181-10-1, R181-18 et R181-36 à R181-38 du code de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que l'établissement public national VNF a déposé auprès de l'autorité environnementale (MRAE) un dossier portant le plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage de la lys (zone UHC4 de Aire sur la lys à Frelinghien);

CONSIDÉRANT que le dossier vise à mesurer l'impact environnemental de ces opérations de dragage et d'en exposer les moyens développés afin d'en atténuer les conséquences ;

CONSIDÉRANT que ces opérations de dragage visent à :

- Maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre ;
- Permettre l'écoulement naturel des eaux ;
- Contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant (masse d'eau artificielle ou masse d'eau naturelle fortement modifiée), à son bon potentiel écologique.
- Maintenir la navigation et des activités économiques et/ou de loisirs

CONSIDÉRANT la qualité du dossier présenté par VNF de demande d'autorisation environnementale, les objectifs du PGPOD ainsi que les mesures d'évitement proposées, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale de VNF relative au PGPOD de l'unité hydrographique cohérente n° 4 (Lys à petit gabarit).

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :

(15 voix POUR)

- **DE DONNER** un avis favorable sur le dossier d'autorisation environnementale du projet de VNF de gestion pluriannuelle des opérations de dragage sur la lys

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

